

Madame le Maire, Monsieur le Maire

Cette lettre ouverte est envoyée :

- À Madame la Ministre de la Transition Écologique et Solidaire,
- À Mesdames les Présidentes et Messieurs les Présidents des onze établissements publics territoriaux,
- À Madame la Présidente de la région Ile de France,
- À Monsieur le président de la Métropole du Grand Paris,
- À Mesdames les Présidentes et Messieurs les Présidents des sept départements de l'Ile de France,
- À Monsieur le Président de l'association des Maires d'Ile de France,
- À Mesdames et Messieurs les maires de Paris et de ses vingt arrondissements, les maires de la Seine et Marne, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts de Seine, de la Seine Saint Denis, du Val de Marne, du Val d'Oise.

Madame ou Monsieur : Fonction,

Dans ses déclarations du 28 avril, le premier ministre a présenté le cahier des charges pour la reprise d'activité des transports en commun. On peut supposer que la difficulté à y respecter la distanciation sanitaire, occasionnera un risque pour les usagers. Le port du masque rendu obligatoire dans les transports collectifs en est la preuve.

Si la continuité du télétravail est possible pour certains, bon nombre de salariés obligés de se rendre à leur travail prendront leur voiture, jugée plus sûre.

Selon Madame Valérie Pécresse, Présidente de la région Ile de France, qui va débloquent **300 millions d'euros** pour la réalisation du « RER vélo » (projet de 9 parcours totalisant 650 km de pistes cyclables), « le vélo doit jouer pleinement son rôle en complément des autres modes de transport, pour éviter la paralysie du réseau routier francilien... ». C'est une démarche qui nous semble cohérente, mais qui doit aussi tenir compte des autres usagers et de leurs contraintes...

Madame Élisabeth Borne, Ministre de la Transition Écologique et solidaire, a missionné Monsieur Pierre Serne, conseiller régional d'Ile de France et Président de l'association Villes Cyclable, pour élaborer un « guide national de recommandations ». Cet ouvrage, dans lequel il s'agit, au nom de l'état d'urgence sanitaire, de supprimer des voies de circulation et de stationnement pour créer des pistes cyclables, est destiné aux collectivités et doit être publié avant le 11 mai.

Faut-il le rappeler, le crédo de la FFMCM est le partage de l'espace public et de ce fait, elle adhère à l'incitation de l'usage du vélo en ville et à la sécurité des cyclistes. Cependant, cela doit se faire dans le respect des autres usagers et notamment des habitants les plus éloignés qui entrent chaque jour dans Paris pour travailler et qui, pour diverses raisons, ne peuvent ni rouler à vélo, ni prendre les transports en commun.

Le problème est que la commission animée par M. Pierre Serne, en charge de la mise en place du sus nommé guide et des futures infrastructures vélo provisoires, avec le but de devenir définitives, œuvre unilatéralement avec les seules associations de cyclistes et sans concertation avec les représentants des autres usagers de la voie publique.

Elle préconise des plans de circulation avec des voies auto/moto aux largeurs insuffisantes, risquant ainsi d'occasionner gêne, encombrements et conflits entre usagers déjà fortement affectés par 2 mois de confinement...

La FFMC demande à participer aux travaux afférents à la mise en place de ce projet en y apportant ses 40 ans d'expérience.

Paris pour y travailler. Ces personnes, sont vos concitoyens et ont comme tout un chacun, le droit de se déplacer en tout confort et sécurité.

La politique de mobilité de Paris réduite aux seuls besoins des Parisiens, est lourde de conséquences pour les « banlieusards » et nous vous demandons instamment d'intervenir, car il n'est pas concevable que les élus Franciliens, ne soient pas consultés dans son application.

Bien évidemment, contrairement à certaines associations de cyclistes qui voudraient que tout le monde pédale, nous ne demandons pas que tout le monde se déplace avec une moto ou un scooter.

Nous rappelons simplement, qui plus est en cette période de crise sanitaire, que le 2RM; doit être pris en compte comme une solution efficace de déplacement individuel et, en tant que telle, doit être intégré dans la politique de mobilité et non oublié ou stigmatisé comme c'est souvent le cas.

Le 2 roues motorisé (2RM) et ses multiples avantages

- Tout autant que le vélo, le 2RM, favorise la distanciation sociale et contribue à la fluidité du trafic.
- L'équipement (casque, visière, gants) optimise la sécurité sanitaire du conducteur et de son entourage.
- Un deux-roues motorisé en plus, c'est une voiture en moins ou plus de place dans les transports en commun.
- Une solution de mobilité pour des milliers de franciliens, les plus éloignés de leur lieu de travail.
- Son taux d'occupation à bord est à minima de 50% et de 100% avec un passager. (Contre en moyenne 1 personne par voiture).
- Son occupation au sol est réduite 4 motos ou scooters pour une place de stationnement de voiture).
- Le 2RM en ville ne coûte rien à la collectivité (pas d'infrastructures spécifiques coûteuses).
- Faible consommation en essence (moyenne de 4L/100 Km) et aucun 2RM ne fonctionne au diesel.

Espérant que ce courrier retiendra votre attention, je reste à votre disposition et vous prie d'agréer, Monsieur ou Madame le (titre), l'expression de ma très haute considération.

Emmanuel CONSTANTIN

Président de la FFMC